

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, tenue au chalet des loisirs de Saint-Félix-d'Otis, le mardi 10^e jour de juin 2025, à 19 h, tous membres du conseil présents et formant quorum sous la présidence de Monsieur Gérald Savard, préfet et maire de Bégin, à laquelle séance sont présents les membres suivants :

M. Pierre Deslauriers	maire de Saint-Félix-d'Otis
M. Rémi Gagné	maire de Rivière-Éternité
M. Lucien Gravel	maire de Saint-Ambroise
M. Germain Grenon	préfet suppléant et maire de Saint-David-de-Falardeau
M. Philôme La France	maire de Petit-Saguenay
M. Guy Lavoie	maire de Larouche
M. Richard Perron	maire de L'Anse-Saint-Jean
M. Marc Lavoie	maire suppléant de Saint-Charles-de-Bourget
M. Serge Lemyre	maire de Saint-Fulgence
M. Hervé Simard	maire de Ferland-et-Boilleau
M. Bruno Tremblay	maire de Saint-Honoré

Est absent :

M. Claude Riverin maire de Sainte-Rose-du-Nord

Participe également à cette séance :

M^{me} Peggy Lemieux directrice générale et greffière-trésorière

C-25-06-233

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) / VOLET 2 / ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ AU SENS DE L'ARTICLE 40 DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 de l'Entente relative au Fonds régions en ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC prévoit que la MRC du Fjord-du-Saguenay doit adopter un rapport d'activité couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 conformément aux exigences de l'annexe B de l'entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Lemyre;

APPUYÉ PAR M. Guy Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le rapport d'activité couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 faisant état de l'utilisation des sommes en provenance du fonds et des résultats atteints;

ET DE DÉPOSER le rapport sur le site Internet de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

COPIE CERTIFIEE CONFORME



Peggy Lemieux
Directrice générale et
greffière-trésorière
Saint-Honoré, le 26 juin 2025